

Le 4 mai 2010

Mémoire présenté à la Commission parlementaire
portant sur le projet de loi 94

Par

André Drouin
Hérouxville Qc

Dans ce document, le générique masculin inclut le générique féminin sans discrimination, dans le seul but d'en faciliter la lecture

NOTE

Sont annexés:

Le document « Dans mon pays ».

La lettre adressée à Jean Charest en août 2007 de même que sa réponse.

Le fait que nos élus semblent vouloir proposer que les services offerts par les organismes de l'État se fassent à visage découvert autant de la part du fournisseur que du client relève du génie. D'ailleurs plusieurs pays ne proposent-ils pas déjà la même chose en y ajoutant «les gens doivent déambuler à visage découvert sur la place publique ».

Questions à se poser

Dans l'éventualité où les solutions apportées aux autres demandes d'accommodements pour motifs religieux continueraient de relever du cas par cas (en supposant que la ministre de l'immigration disposera du temps nécessaire pour y apposer son veto), voici quelques situations hypothétiques auxquelles il vaudrait la peine de répondre au préalable.

- A) Un client étant homosexuel reçoit les services d'un employé de l'État, qui par son accoutrement affiche sa religion, laquelle à la connaissance du client propose de pendre les homosexuels sur la place publique. Comment ce client, aussi payeur de taxes, se sent-il ?
- B) Un nouvel employé est embauché au ministère des transports où le port d'un casque de sécurité est obligatoire. Selon un dogme de sa religion le port d'un tel équipement de sécurité lui est interdit. Que doit faire alors le directeur de ce service ? Et si cet employé obtient une dérogation aux lois de la sécurité, quelle sera la réaction de ces confrères de travail ?
- C) Une femme, adepte d'aucune religion, se présente comme cliente dans un bureau gouvernemental. La préposée au service arbore des signes ostentatoires confirmant sa religion. La cliente sait que cette religion juge comme impures et impudiques les femmes qui laissent voir leurs cheveux, ce qui est son cas. Comment se sent cette cliente aussi payeur de taxes ?
- D) Un immigrant récemment arrivé se présente comme client pour recevoir des services de l'État. L'employé de service arbore fièrement les signes l'identifiant à une religion. Or il apprend que des gens de cette religion ont massacré la famille de ce client dans le pays qu'il vient de fuir.
Comment peut-on qualifier la zone de confort de ce client aussi payeur d'impôts ?
- E) Un employé du ministère de la justice demande et obtient des périodes de repos plus fréquentes pour prier ainsi que des journées supplémentaires de congé pour adorer l'Être invisible qui gouverne, par dogme, sa vie. Quelle sera la réaction des autres employés qui eux ne croient pas à l'existence d'êtres invisibles ?

Entre nous, se souvenant que gérer un problème ne mène nulle part, ne serait-il pas plus simple de légiférer pour qu'aucun signe religieux ne puisse identifier un employé de l'État comme appartenant à une quelconque religion ?

Depuis maintenant trois ans je n'ai pas rencontré un seul canadien, ni un seul québécois, en désaccord avec les phrases suivantes.

A) « Nous demandons présentement à la société de se torturer l'esprit pour accommoder les différentes religions. Il serait beaucoup plus simple et efficace de demander aux êtres invisibles gouvernant les religions d'accommoder leurs fidèles pour qu'ils puissent vivre dans notre société moderne et démocratique. »

B) "Tous doivent obéir aux mêmes lois, peu importe la religion de chacun. "

C) « Au Canada (et au Québec) toutes les croyances telles horoscope, astrologie, tarot, cartes, lignes de la main, feuilles de thé, numérologie et autres religions sont permises. Cependant certaines restrictions quant à leurs pratiques dogmatisées peuvent et doivent s'appliquer pour assurer l'harmonie et la cohésion sociale. «

D) « La liberté nous accorde le droit de faire ce que les lois nous permettent de faire. »

E) "Dans notre démocratie aucune religion n'a le pouvoir d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit ni en d'aucun temps à l'intérieur de notre modèle de vivre ensemble »

**Il faudrait donc que nos élus sachent bien représenter l'opinion des gens qui les portent au pouvoir.
Ainsi va une démocratie.**

Une analyse de la situation actuelle affectant quinze pays (tous des démocraties) aux prises avec les accommodements pour motifs religieux révèle des facteurs communs à tous ces pays. Voici la liste de ces facteurs:

- A) Une Charte nationale des droits généralement alignée sur celle des Nations Unies.
- B) L'idéologie du multiculturalisme est présentée comme modèle du vivre ensemble.
- C) Des politiques d'immigration questionnables et absence d'un réel processus d'immigration.
- D) Les droits des individus priment sur leurs responsabilités.
- E) Juges et avocats font les lois pendant que les politiciens élus sont généralement absent de la scène.
- F) Le plus petit dénominateur commun à tous ces pays est "les accommodement dits raisonnables", dont 92% sont reliés aux nombreuses religions.

Le Canada a ceci de particulier en référence aux autres pays. La Charte Canadienne et l'idéologie du multiculturalisme sont imbriquées dans la Constitution canadienne,

De plus la Charte reconnaît la suprématie de Dieu (des Dieux ?)

Notons ici que cette allusion aux Dieux est en totale contradiction avec le fait que nos politiciens clament, ce que les citoyens croient d'ailleurs, que « État et Religions » sont séparés.

Les discours émanant des « spécialistes » concordent à savoir que cette Charte est quasi immuable à l'image des religions et leurs livres sacrés. Serait ce donc que le multiculturalisme est devenu religion d'État ?

Si tel est le cas il nous faudrait considérer ce qui suit. Depuis toujours l'ensemble des différents pays forme une mosaïque couvrant la terre. Et depuis toujours des guerres existent entre ces pays. Quel sera le résultat de l'importation d'une telle mosaïque dans un seul pays ?

Une analyse des différents jugements de cours émis et d'autres décisions prises de 1998 à 2009 indique clairement que les accommodements pour motifs religieux vont à l'encontre de nos valeurs et nos lois en place.

Si nous évaluons la situation de différents pays, Canada et province de Québec inclus, il devient clair que nous préparons les bases du chaos et de l'anarchie.

Plusieurs signes et symptômes sont déjà visibles qui devraient savoir nous alerter : violence dans les cours d'écoles, violence sur les campus universitaires, 258 ghettos au Canada, les services d'ordre ne sachant plus ou donner de la tête pour assurer notre sécurité.

Devant une telle situation les citoyens et leurs représentants démocratiquement élus ont le devoir de trouver réponse à la question suivante: « Le multiculturalisme (et la diversité culturelle ?) bénéficie t-il au pays ? Sinon qui en bénéficie ? »

Relativement aux accommodements pour motifs religieux demandés ou accordés au Canada depuis 1998, une liste a été établie et remise aux autorités fédérales en juin 2009. Elle a été publiée au Canada anglais par la suite. La même liste traduite en français a aussi été publiée au Québec et ailleurs dans le monde lors du dépôt de projet de la loi 16 au Québec en octobre 2009. Copie de ce document ayant pour titre « Dans mon pays » est annexée pour référence. Remarquez que chacune des lignes de ce document va à l'encontre de nos lois démocratiquement votées et nos valeurs établies.

La volonté populaire le réclamant à forte majorité il faut savoir dire non à toute forme de ces accommodements. La déclaration formelle et officielle que le Québec est un État laïque serait certes un élément crucial pour y parvenir. En attendant ces accommodements représentent une façon d'amalgamer démocratie et théocratie.

Un tel mélange ne peut qu'être explosif !

Voici deux citations qui ont ici leur place.

Une nation disparaît par suicide, non par meurtre. (Arnold Toynbee)

Les politiciens qui utilisent la religion pour gouverner sont des lâches. (Ataturk)

CONCLUSION (Ou solutions ?)

Nous avons suffisamment discuté du problème depuis maintenant cinq ans. Ce n'est pas en gérant un problème indéfiniment que l'on réussit à le résoudre.

Il serait grand temps de passer à la découverte des solutions. Pour ce faire il faut d'abord établir les causes. Et les causes principales sont connues comme étant :

La Charte canadienne des droits.

L'idéologie canadienne du multiculturalisme.

Nos politiques (et processus) d'immigration.

Et tant que ces causes ne seront pas modifiées le problème des accommodements perdurera.

De plus, pour véritablement démontrer que l'État se sépare totalement des religions, une loi se devrait d'être votée qui ferait que :

Les dons faits aux différents organismes religieux ne soient plus déductibles pour fins d'impôts sur le revenu.

Les institutions religieuses soient considérées comme des entreprises et conséquemment payer leurs redevances de taxes et d'impôt.

Ainsi, connaissant la situation financière actuelle de nos gouvernements, les religions qui depuis longtemps bénéficient des largesses de l'État sauraient contribuer elles aussi au redressement souhaité.

Si nos élus ne le font pas ils devraient à tout le moins informer les électeurs et payeurs d'impôts pourquoi ils décident de conserver le statut quo.

Une loi devrait aussi être votée qui interdirait à l'État de financer d'aucune façon un organisme ou institution qui fait la promotion d'une religion..

Et tel que déjà mentionné le fait de déclarer le Québec (et le Canada ?) « État laïque » ne pourrait qu'émettre le signal nécessaire que nous sommes sérieux quant à la séparation de l'État d'avec les religions.

Lorsque plus de 80% de la population disent non aux accommodements pour motifs religieux, les gens élus ayant les deux mains sur le volant devraient réaliser que leur devoir est de tourner le volant selon la volonté de leurs électeurs.

De plus le fait que l'État disent non à ce genre d'accommodements saura nul doute conforter et rassurer les employeurs du domaine privé.

Et finalement les immigrants d'ici qui ont fui des pays où le pouvoir des religions les menaçaient se verront rassurer.

André Drouin Héraultville Qc

Dans mon pays.....

« Nous voulons qu'aucune religion ne puisse imposer quoique ce soit à qui que ce soit et en d'aucun temps dans l'arène de notre modèle du vivre ensemble. »

« Tous obéissent à des lois communes, peu importe la religion de chacun »

Conséquemment

Au Canada les normes et lois suivantes s'appliquent **peu importe votre religion**

Les gens votent en se montrant le visage

Une femme peut divorcer de son mari

Une femme qui divorce peut avoir la garde de ses enfants

Une femme qui divorce bénéficie du partage égal des biens accumulés

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de dessins

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de musique

Une femme peut jouer de tous les instruments de musique

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de sciences

Une fille ne peut se marier avant d'avoir atteint un l'âge de 16 ans

Une fille ne peut être forcée de se marier à un homme

Une fille ne peut subir aucune mutilation génitale

Une femme désobéissant à son mari ne peut être tuée

Filles et femmes ne peuvent subir de sévices pour ne pas avoir respecté une religion.

Les femmes peuvent porter un pantalon

Aucuns lieux publics n'offrent de salles d'ablutions ou d'incantations

Un chauffeur de taxi doit conduire un client accompagné d'un chien.

Un chauffeur de taxi doit conduire un client transportant de la boisson

Lorsque la loi requiert le port d'un chapeau de sécurité, tous le portent

La pratique de sports requiert des vêtements de sécurité que tous portent

La nourriture servie aux prisonniers ne répond pas nécessairement aux critères des divinités

La nourriture servie dans nos écoles ne répond pas nécessairement aux critères des divinités

La nourriture servie dans nos hôpitaux ne répond pas nécessairement aux critères des divinités

Hommes et femmes se baignent ensemble en public

Les femmes ne se baignent pas tout habillées dans les lieux publics

À l'école une fille peut s'asseoir à côté d'un garçon

Filles et garçons voyagent dans le même autobus scolaire

Vers la fin de l'année les gens peuvent se souhaiter Joyeux Noël

Vers la fin de l'année les gens peuvent se faire des arbres de Noël

Au travail ou ailleurs une femme peut lire une lettre écrite par un homme

Au travail ou ailleurs un homme peut lire une lettre écrite par une femme

Une médecin ou infirmière soignent des hommes

Un médecin ou infirmier soignent des femmes

À l'hôpital une infirmière peut entrer seule dans la chambre d'un homme
À l'hôpital une femme malade communique elle-même avec le médecin
À l'hôpital une personne malade peut bénéficier d'une transfusion sanguine
À l'hôpital les malades portent les vêtements requis
À l'hôpital le personnel porte les vêtements requis
Un employeur peut obliger ses employés à vêtir l'uniforme réglementaire
Des écoles obligent leurs élèves au port de l'uniforme
Les hommes accompagnent leurs femmes aux cours prénataux
En toute occasion une femme peut porter secours à un homme
En toute occasion un homme peut porter secours à une femme
Une femme peut enseigner aux hommes et garçons
À la piscine une femme peut surveiller hommes et garçons
Une policière peut semoncer un homme
Une femme peut se montrer les cheveux sans se faire violer
Un policier peut semoncer une femme
Un employé peut travailler après le coucher du soleil
Un travailleur peut être tenu de travailler le dimanche
Une ambulancière peut transporter et soigner un homme
Les employés bénéficient tous des mêmes congés légaux
Les employés respectent les horaires de travail
Les enfants ne peuvent jeûner durant les périodes scolaires
Écoliers et écolières respectent l'horaire scolaire
Les filles sont tenues d'aller à l'école selon les lois
Les travailleurs doivent se nourrir pour accomplir leurs tâches
La cédule des examens scolaires est respectée par tous
La cédule des sports en milieu scolaire est respectée par tous
Homme et femmes participent ensemble aux événements sportifs
La cédule des événements de sport amateurs est respectée par tous
Dans nos écoles les enfants ne portent pas d'arme ou semblant d'arme.
Au travail les employés ne portent pas d'armes ou semblant d'arme
Une femme doit passer seule un examen scolaire
Une femme peut corriger les examens d'un homme
Une femme peut enseigner à un homme
Hommes et femmes pratiquent ensemble les sports
Les aliments que nous consommons n'ont pas à être approuvés par différentes divinités
La disposition des étagères en magasin n'ont pas à être approuvés par différentes divinités
Nos documents d'identités incluent notre photo
Les hommes parlent aux femmes réceptionnistes des appels
Dans nos hôpitaux, hommes et femmes se logent dans la même chambre
Il est défendu à toutes personnes de fumer dans les endroits publics
Les contrats de propriétés divisées doivent être respectés par tous
Les municipalités n'ont pas à délimiter un secteur pour satisfaire les religions.
Toute personne est susceptible d'être approchée par un chien renifleur
Aucun livre ne peut enseigner à un homme de battre sa femme
Aucun livre ne peut recommander de pendre en public les homosexuels
Il est défendu de s'attaquer physiquement aux personnes qui ne pensent pas comme nous
On ne brûle pas les morts sur la place publique

Lorsqu'une personne décède une autopsie peut être demandée.
Dans nos hôpitaux les lits ne sont pas orientés pour les prières
Dans nos hôpitaux des produits à base d'alcool et de gélatine sont utilisés
Des boissons alcoolisées sont vendues sur les campus universitaires
L'État vend avec profits des boissons alcoolisées
Dans nos écoles les enfants lisent le livre « Les Trois Petits Cochons »
Les personnes peuvent librement croire ou ne pas croire aux divinités
Tous doivent obéir aux règlements, municipaux et autres.
Il est interdit de déterrer les cadavres pour festoyer avec
Pour mieux communiquer les gens se regardent dans les yeux
En public les gens se montrent à visage découvert
Lors de rencontres les femmes serrent la main des hommes
Les gens de couleurs de peau différentes fréquentent la même école
Au travail hommes et femmes se côtoient
Dans une ligne d'attente, hommes et femmes attendent leur tour
Utilisant les transports publics une femme prend place où elle veut
La polygamie est illégale et punie
Universités, écoles, hôpitaux n'offrent pas de lieux de prière
Usines et autres lieux de travail n'offrent pas de lieux de prière
Tout travailleur syndiqué doit payer ses cotisations syndicales

L'État et les religions étant séparés, nous souhaitons que nos politiciens agissent pour que:

Les dons remis aux organismes religieux ne puissent pas servir à des déductions fiscales.
Les organismes religieux soient considérés comme entreprises aux yeux du ministère du Revenu

Conclusion

Toutes les croyances telles horoscope, ligne de la main, feuille de thé, numérologie, tarot, religions et autres sont permises. Cependant leurs mises en application peut souffrir de certaines contraintes si nous voulons assurer notre vivre ensemble et la paix sociale.

Ainsi la liberté devient le droit de faire tout ce que les lois nous permettent de faire

Plutôt que de demander à la société de se torturer à accommoder les religions il est beaucoup plus simple de demander aux religions d'accommoder leurs fidèles pour qu'ils puissent vivre en société.

Mustapha Kemal Atatürk avait raison de déclarer:

»Le politicien qui se sert de la religion pour gouverner est un lâche. «

Par : André Drouin Hérouxville Qc Canada 4 octobre 2009

Lettre ouverte à M Jean Charest, premier ministre du Québec

Monsieur Charest,

Il existe actuellement, au Québec, une situation très inconfortable dont personne ne peut nier l'existence relativement aux accommodements raisonnables dits de type religieux. Votre déclaration de février dernier visant à « calmer le jeu » a abouti à la création de la Commission Taylor Bouchard. Aujourd'hui, elle ne semble pas avoir produit l'effet recherché. Les braises auxquelles vous faisiez allusion à cette époque semblent aujourd'hui se raviver. Voici pourquoi.

Un des deux co-présidents a ouvertement déclaré que cette commission n'apporterait pas de solution. L'autre, quant à lui, semble rêver d'une solution préservant notre identité : l'indépendance du Québec. Entre temps, la population apprend que cette commission coûtera au bas mot plus de cinq millions de dollars. À Armagh, vous ajoutiez de l'huile sur le feu en admettant que la commission ne servirait qu'à discuter et débattre des accommodements sans avoir comme objectif de trouver une solution. Et vous demandez aujourd'hui à la population de ne pas souffler sur les braises...

En février dernier, quatre-vingt pourcent (80 %) de la population réclamait l'abolition des accommodements religieux au Québec (un chiffre que vous avez nié) et en août, , sondages à l'appui, le même pourcentage subsiste (un chiffre que vous niez). Vous ne pourrez pas gérer le problème indéfiniment. Il vous faudra bien le solutionner! Votre récente déclaration « *Établir la nouvelle gouvernance où les élus et élues seront à l'écoute de la population* » pourrait peut-être ici s'appliquer.

En effet, considérant que la population du Québec accepte de verser annuellement quelques vingt millions de dollars en salaires aux élus de l'Assemblée Nationale pour les gouverner et prendre des décisions en son nom et considérant que les trois partis politiques en présence ont approximativement la même représentativité en terme de pourcentage du suffrage universel, nous vous faisons la proposition suivante :

A) Que le premier ministre (vous-même) convoque dès maintenant l'Assemblée Nationale.

B) Que l'Assemblée Nationale vote la motion suivante : « Que l'Assemblée nationale du Québec retire à tout individu, groupe ou association la possibilité d'obtenir un accommodement de type religieux sur son territoire. »

C) Si la motion est majoritairement approuvée par les député(e) s élu(e) s de l'Assemblée Nationale, vous aurez de cette manière pris une décision. Tous pourront retourner vaquer à leurs occupations courantes et vous pourrez ensuite décider de poursuivre ou non avec la Commission que vous avez mise sur pied. Vu les salaires qui sont versés aux députés et ministres, qu'ils agissent ou non, cette décision sera très peu coûteuse et le brasier s'éteindra.

L'assemblée Nationale pourra par la suite juger des moyens nécessaires afin que cette motion devienne loi. Les prochaines élections provinciales devraient pouvoir être assez éclairantes ...

P.S. Vous pourriez, à l'ouverture de la motion, rappeler cette célèbre déclaration de Raoul Vaneigem « *Toute religion est fondamentaliste dès l'instant qu'elle a le pouvoir* ».

André Drouin et Bernard Thompson
Hérouxville QC

19 août 2007

CC Madame Pauline Marois
Monsieur Mario Dumont
Madame Yolande James
Madame Michelle Courchesne
Monsieur Stephen Harper



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 13 septembre 2007

Monsieur André Drouin
Monsieur Bernard Thompson
1060, rue Saint-Pierre
Hérouxville (Québec) G0X 1J0

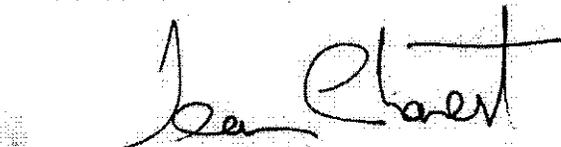
Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre concernant les accommodements raisonnables.

Soyez assuré que j'ai pris connaissance de son contenu avec intérêt. Il m'apparaît toutefois prématuré de présenter la motion que vous proposez au moment où la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles entame sa tournée.

J'aimerais vous rappeler que mon gouvernement a confié à cette Commission un triple mandat, soit de dresser un portrait fidèle des pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles; de mener une vaste consultation dans toutes les régions du Québec; et de formuler des recommandations au gouvernement. Cet exercice permettra de réfléchir ensemble aux pratiques qui sont acceptables selon les valeurs communes des Québécois, et j'ai fermement confiance que les recommandations proposées iront dans ce sens.

Espérant que vous saisissez l'occasion de vous exprimer à la Commission lorsqu'elle sera de passage dans votre région, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jean Charest

Brief submitted by André Drouin

to the

Parliamentary Commission

Draft bill 94

**By André Drouin
Hérouxville, Qc**

Attachments:

- ‘In my country’ (A document)
- Letter to Jean Charest (August 2007)
- Jean Charest’s answer (September 2007, in French)

Draft Bill 94 applies to all services provided by the State and its agencies. It mandates that people involved in the process should transact with their faces uncovered. This is great in itself and 95% of the population in the province totally agree with that motion.

As a matter of fact, many countries are already in the process of voting similar laws for security reasons. However, they go one step further by proposing that "people must have their face uncovered at all times in the public space", the only exception being for Halloween, as cited by the Belgium example.

Surveys and polls suggest that 80 to 85% of Quebecers disagree with the fact that accommodations are granted for religious reasons. That makes the second part of Bill 94 questionable.

Questions to ask ourselves

In the event that future solutions for religious considerations are resolved on a case by case basis (assuming the Immigration Minister has enough time to veto each of them), hereunder follows a few hypothetical cases that must first be answered before any action is taken.

- A) A homosexual taxpayer in need of a government service deals with a civil servant whose dress garb exhibits its religion as intolerant towards homosexuality. The gay customer knows that public hanging is prescribed by that religion for his/her orientation. How will that citizen feel?

- B) A new employee is hired at the Ministry of Transports. For safety reasons, the wearing of a hard hat is mandatory. The new employee claims that his religious beliefs, through some sort of dogma, forbid him from wearing it. The manager agrees that this employee does not have to submit to the required safety equipment. What will the other workers' reaction be?

- C) A laywoman goes to a state agency for service. The female civil servant that serves her displays ostentatious symbols of her faith of which uncovered hair in public is considered lewd. The laywoman is knowledgeable of this dogma of that religion. Will she not, as a customer for governmental services, feel uncomfortable?

- D) A recent immigrant needs service from the State. The religious faith of the government clerk is easily identifiable. It so happens that the newly arrived immigrant has just fled from a country where his/her family had been slaughtered by people of that same religion. How uneasy will that customer be?

- E) An employee of the Justice Department asks and is granted regular time off for praying during his work hours as well as additional vacation days to fulfill the dogmas of his/her religion. How will the other workers perceive this and react?

Let us remember that managing a problem leads to nowhere. The problem will only fester. It needs to be solved. Wouldn't it be more effective to legislate against the wearing of any religious sign that could identify the faith of a State employee?

In the last three years, I haven't met one Canadian who would disagree with the five following statements

- A) Rather than ask society to rack its brains to accommodate religions, it is much easier to request that religions inform their followers how to live happily in a modern and democratic society such as Canada

- B) Everyone must obey the common laws, regardless of their religion.

- C) In Canada all beliefs such as horoscope, palm reading, tea leaf reading, numerology, tarot and other religions are permitted. However, their practice may be restrained if we wish to secure harmony and ensure social peace.

- D) Freedom gives us the right to do anything that our laws allow us to do

- E) No religion has the power to impose anything upon anyone, at any time, within our shared and interdependent living system.

I think that our politicians ought to remember that we live in a democracy and their role is to represent the will of the people who elected them.

From late 2001 to early 2006, I participated in a worldwide study covering 15 countries, all democracies. Designated as a bench-mark analysis, this study revealed that all these countries had in common the following factors:

- A) A charter of rights in line with the U.N. Universal Declaration of Human Rights.
- B) Multiculturalism ideology.
- C) Awkward immigration policies without any comprehensive immigration process.
- D) Individual rights take precedence over one's duties.
- E) Judges and lawyers promulgate the laws while politicians generally have no say in the process.
- F) The analysis also proved that the smallest common denominator for all these countries was the so-called reasonable accommodation of which 92% were religion-related.

Particular to Canada, the Canadian Charter of Rights and the 'multiculturalism ideology' are embedded in the Canadian Constitution.

Furthermore, our Charter of Rights includes the following statement: "We acknowledge the Supremacy of God."

This statement is in total contradiction with the fact that our politicians claim, and most Canadians believe, that Canada is a democracy where Church and State are distinct.

"Specialists" say that the Canadian Charter, like some sacred books, is close to impossible to modify. Has the multiculturalism ideology become a state religion?

Taking into account that the world is made up of countries that form a mosaic and realising that many of these countries have been at war most of the time, why are we striving so hard to build a mosaic of cultures in Canada? What would be the result of importing such a mosaic into one only country?

When reasonable accommodations are involved, an analysis of some of the Supreme Court final judgments and other decisions rendered between 1998 and 2009 concludes that “to *accommodate* means acting against our Canadian values and laws in place”.

And if we go one step further, knowing what is going on in other countries, we may say that we are now sowing the seeds for future violence, chaos and anarchy.

We should be alerted by the many forewarnings that are already visible. To name only a few, school yard violence and university campus violence, 258 ghettos already settled and growing, police forces up to their ears trying to maintain peace.

Confronted with these facts, all Canadians should make it their duty to find the answer to the following question:”Does multiculturalism (aka cultural diversity) benefit our country?” If not, then who is benefiting from it?

I researched all religion-related accommodations asked for in Canada between 1998 and 2009. The result is a list titled “In my country” that was presented to some MPs in May 2009. The list became public in October 2009 when MNAs started debating Bill 16. It is to be noted that each line of the document represents a specific request for an accommodation in Canada. Most of the requests were granted and all are contrary to our laws and values.

It is now a known fact that the majority of our people disagree with this type of accommodation. Our elected representatives must legislate accordingly as per the will of the majority. An official declaration that the province of Quebec is a “secular state” would be a first step in the good direction. In the meantime, religion based-accommodations will keep on doing their work as a tool to merge or mix democracy and theocracy.

Needless to recall that such a mixture is an explosive one.

Two citations are well suited here.

A nation dies from suicide, not by murder. (Arnold Toynbee)
The political leader who needs religion to govern is a coward. (Ataturk)

CONCLUSION (Or solutions ?)

For the past five years, we have been struggling with this problem and we still have no solution in sight. No one can manage a problem forever. An appropriate solution must be found and implemented. And before we establish a given solution, we must determine the causes of the problem. And in this case, the causes are three-fold:

- ✓ The Canadian Charter of Rights.
- ✓ The multiculturalism ideology
- ✓ Our Immigration policies and process

As long as these causes are not addressed and modified, the problem will keep on festering.

Furthermore, to truly ensure that the State is separate from all religion, a law needs be voted with the following provisions:

- **Donations to religion-oriented groups will no longer be eligible for tax deductions.**
- **All groups based on any given religion are considered as any other businesses and must pay their share of all taxes.**

When more than 80% of the population says ‘NO’ to religious accommodations, politicians and elected representatives need to act consequently.

Furthermore, the fact that the State says ‘NO’ to these accommodations will comfort and reassure the employers from the private sector.

Other beneficiaries will no doubt be the immigrants who fled countries where the religious powers threatened their life.

André Drouin
Hérouxville, Qc

In my country

“No religion has the power to impose anything upon anyone, at any time within our shared and interdependent living system”.

"Everyone must obey the common laws, regardless of a person's religion".

CONSEQUENTLY

In Canada, the following laws and rules of conduct apply to everyone, **regardless of any religious belief**, as stated hereunder:

In order to vote, people must show their face

A woman has the right to divorce her husband

A woman who divorces can be given the custody of her children

A woman who divorces is entitled to half of the wealth that was accumulated during the marriage

All students, male or female, must participate in compulsory art, drafting and drawing classes

All students, male or female, must participate in compulsory music classes

Women are allowed to play any musical instrument of their choice

All students, male and female, must participate in compulsory science classes

A girl cannot marry until she has reached the age of 16

A girl cannot be forced into a marriage with a man

Genital mutilation of young girls, teenage girls and women is prohibited and punishable by law

A woman or a girl cannot be murdered for disobeying her husband, father or kindred

Women and girls cannot be subjected to physical abuse for not respecting their religious traditions

Women are allowed to wear trousers

No areas of the public domain can be used for religious practices or customs

Public areas do not provide rooms for ablutions or incantations

A taxi driver must drive a sight-impaired customer accompanied by his eyesight dog and respect the animal

A taxi driver cannot refuse service to a customer carrying unopened or unsealed alcoholic beverages

When the law requires wearing a safety helmet, everyone must wear it

Each sport has particular safety dress codes that must be observed by all participants

The food served to prison inmates does not necessarily meet any religious requirements

The food served in our schools does not necessarily meet any religious requirements

The food served in our hospitals does not necessarily meet any religious requirements

Men and women swim together in public facilities

Women do not bathe fully-clothed in public pools

At school, a girl can sit next to a boy

Girls and boys travel together in the same school bus

Towards the year-end, people are allowed to wish each other “Merry Christmas”

Towards the year-end, people are allowed to decorate Christmas trees

At work or elsewhere, a woman can read a letter written by a man

At work or elsewhere, a man can read a letter written by a woman

Doctors and nurses of both sexes are allowed to care for male patients

Doctors and nurses of both sexes are allowed to care for female patients
At the hospital, a female nurse can be alone in a room with a man
At the hospital, a woman patient communicates personally with the doctor
At the hospital, a patient can receive a blood transfusion
In hospitals, patients wear the required clothing
In hospitals, working personnel and medical staff wear the required clothing
An employer can require employees to wear a regulation uniform
Schools can require their students to wear uniforms
Men can accompany their wives to prenatal classes
In any situation, a woman can rescue a man
In any situation, a man can rescue a woman
A woman can teach boys
At the pool, a female lifeguard can oversee the safety of men and boys
A female police officer can speak to and reprimand a man
A woman can show her hair without being raped
A male police officer can speak to and reprimand a woman
An employee can work after sunset
An employee may have to work on Sundays
Female ambulance staff can transport and treat a man
Employees all share the same legal holidays
Workers must follow workplace schedules
Children do not fast during school sessions
All students are required to follow the school schedules
The law requires that all girls must attend school
Workers must eat to perform their duties adequately
Schedules for school exams must be respected by everyone
Everyone participates in the sport programs of their school
Men and women participate together in sporting events
Schedules for amateur sporting events must be respected by all
In our schools, children do not carry weapons or fake weapons
In the workplace, employees do not carry weapons or fake weapons
A female student must be alone when taking a school exam
A woman can correct a male student's exam
A woman can teach a man
Men and women can play sports together
The food we eat does not have to be determined by any religious dictate
Store displays do not have to be determined or approved by any religious group
Our identity documents show a picture of our face
Men speak to women receptionists when phoning
In our hospitals, men and women can share the same room
Smoking in public areas is prohibited
Legally or verbally-divided property contracts must be respected by all
Towns and boroughs do not delimit certain areas for religious purposes
Anyone can be approached by a sniffer-trained dog
No book can teach a man to beat his wife
No book can recommend public-hangings for homosexuals

It is forbidden to physically attack people who do not think like us
Deceased people are not burnt in public areas
When a person dies, an autopsy can be required.
In our hospitals, beds are not oriented for prayer purposes
In our hospitals, alcohol- and gelatine-based products are used
Alcoholic beverages are sold on university campuses
The state can profit from the sale of alcoholic beverages
In our schools, children read the nursery rhyme book "The Three Little Pigs"
People are free to believe or not believe in God or deities
All must obey our laws, whether they are state, municipal or governmental
It is forbidden to disinter corpses for celebration purposes
To better communicate, people look each other in the eyes
In public, people show their faces uncovered
When meeting, a woman can shake a man's hand
People of different skin colour attend the same schools and mix with everyone
In the workplace, men and women work side by side
In a waiting line, men and women each wait for their turn
When using public transportation, a woman may stand or sit wherever she wants
Polygamy is illegal and punishable by law
Universities, schools and hospitals do not provide places for prayer
Factories and other workplaces do not provide places for prayer
Every unionized worker must pay his union dues

The State and religion being separate entities, we demand that our politicians decree a law stating:

That donations given to religious organizations cannot be used for tax deductions.

That religious organizations be considered as companies and accordingly, pay their due share of municipal, provincial and federal income taxes.

Conclusion

All beliefs such as horoscope, hand reading, tea leaf reading, numerology, tarot and other religions are permitted. However, their practice may be restrained if we wish to secure harmony and ensure social peace.

THUS, FREEDOM GIVES US THE RIGHT TO DO ANYTHING THAT OUR LAWS ALLOW US DO!

Rather than ask society to rack its brains to accommodate religions, it is much easier to request that religions inform their followers how to live happily in a modern and democratic society such as Canada.

Mustapha Kemal Ataturk was absolutely right when he declared: **“The political leader who needs religion to govern is a coward”**

André Drouin
Herouxville Qc

Mister Charest,

An uncomfortable situation currently exists in Quebec that nobody can deny relatively to religious reasonable accommodations. Your declaration last February aiming to “calm things down” resulted in the creation of the Taylor- Bouchard Commission. As of now, it doesn’t appear that it produced the desired effect; the glowing embers you referred to at the time seem to be rekindling today.

One of the two co-presidents openly declared that this commission would not bring a solution. The other, as far as he’s concerned seems to be dreaming of a solution that would preserve our identity: “the independance of Quebec”. In Armagh, you added fuel to the fire by admitting that the Commission would only serve to discuss and debate the accommodations’ issue without having the objective of finding a solution. The population was informed that the commission would cost at least five million dollars, and you now ask them to abstain from blowing on those embers...

Last February, eighty percent (80%) of the population demanded the abolition of religious accommodations (a number you negated). In August, recent statistics in hand, the same percentage subsists (a number you negate) .You will not be able to manage the problem indefinitely; you will have to solve it! Your recent declaration seeking to “establish a new approach to governance by which the elected will listen closely to the population” could very well apply here.

In fact, considering that the population of Quebec accepts to pay annually some twenty million dollars in salaries to the elected of the National Assembly to govern and take decisions in their name, and considering that the three political parties in presence share approximately the same percentage of votes, we propose the following:

- A) That you, as Prime Minister, immediately convene the National Assembly.
- B) That the National Assembly vote the following motion:”The National Assembly of Quebec withdraws from any individual, group or association the possibility of obtaining a religious-like accommodation on its territory”.
- C) If the motion is approved by the majority of elected members of the National Assembly, you will have thus taken a decision. All will resume their current occupations and you will then be able to decide to pursue or not with the Commission you established. Given the salaries that are paid to members of parliament should they act or not, this decision will be inexpensive and the glowing embers will extinguish themselves.

The National Assembly will accordingly be able to take the necessary steps for this motion to become law. The next provincial elections should be, to say the least, enlightening...

P.S. At the outset of the motion you could quote this famous citation from Raoul Vaneigem:
“Any religion is fundamentalist the very moment it has the power”.

André Drouin and Bernard Thompson
Hérouxville QC

CC: Mrs. Pauline Marois
Mr. Mario Dumont
Mrs. Yolande James
Mrs. Michelle Courchesne
Mr. Stephen Harper